

Unité départementale du Littoral  
Rue du pont de Pierre  
CS60036  
59820 Gravelines

Gravelines, le 10/02/2025

## **Rapport de l'Inspection des installations classées**

Visite d'inspection du 15/01/2025

### **Contexte et constats**

Publié sur  **GÉORISQUES**

**BRASSERIE GOUDALE**  
AVENUE ISAAC NEWTON  
ZAC DE LA PORTE MULTIMODALE DE L'AA  
62510 ARQUES

Références : H:\\_Commun\2\_Environnement\01\_Etablissements\Equipe\_G4\BRASSERIE GOUDALE  
(ex LES BRASSEURS DE GAYANT)\_Arques\_0007006604\2\_Inspections\2025 01 15 Etat des stocks  
Code AIOT : 0007006604

### **1) Contexte**

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 15/01/2025 dans l'établissement BRASSERIE GOUDALE implanté AVENUE ISAAC NEWTON ZAC DE LA PORTE MULTIMODALE DE L'AA 62510 ARQUES. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Il s'agit de la troisième visite d'inspection sur la thématique "état des stocks des produits dangereux et inflammables". Cette action de contrôle est la mise en œuvre des dispositions post accident de Rouen.

L'accident de 2019 à Rouen a montré l'importance de pouvoir disposer rapidement d'un état des stocks, à la fois pour la gestion de l'accident par les services de secours et la communication de crise par la préfecture.

Par retour d'expérience de cet accident, les dispositions de l'arrêté ministériel du 4 octobre 2010

relatif à la prévention des risques accidentels des installations classées soumises à autorisation ont été complétées pour imposer la tenue d'un état des matières stockées et la disponibilité de cet état.

Après les deux premières visites de la brasserie, l'exploitant devait perfectionner la mise à disposition de son état des stocks, cette visite avait pour objet de vérifier les mises en œuvre de l'exploitant.

### **Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :**

- BRASSERIE GOUDALE
- AVENUE ISAAC NEWTON ZAC DE LA PORTE MULTIMODALE DE L'AA 62510 ARQUES
- Code AIOT : 0007006604
- Régime : Autorisation
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Oui

La Brasserie Goudale est autorisée par arrêté préfectoral du 22 octobre 2015 à produire, sur la zone d'activité de la Porte multimodale de l'Aa, sur la commune d'Arques (62), 2 000 000 hl de bière par an, soit 625 000 l/j en moyenne pour une capacité maximale de production de 700 000 l/j. Les principales activités de la société sont la fabrication de bière et le conditionnement en bouteilles ou en boîtes. Le processus de fabrication et de conditionnement de la bière est composé de 5 grandes étapes : le brassage, la fermentation, la garde, la filtration et le conditionnement.

## **2) Constats**

### **2-1) Introduction**

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'Inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
  - ◆ le constat établi par l'Inspection des installations classées ;
  - ◆ les observations éventuelles ;
  - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
  - ◆ le cas échéant la proposition de suites de l'Inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une

mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « Faits sans suite administrative » ;
- « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, des suites graduées et proportionnées avec :
  - ◆ soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se conformer à la prescription) ;
  - ◆ soit conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;
- « Faits concluant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée a posteriori du contrôle puis éventuellement une modification de la rédaction de la prescription par voie d'arrêté préfectoral pourra être proposée.

## 2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

**Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :**

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
1	Etat des stocks	Arrêté Ministériel du 04/10/2010, article 49	Sans objet

## 2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

L'état des stocks des produits dangereux et inflammables est désormais très facilement accessible que ce soit sur site ou en dehors du site en cas d'incident rendant l'accès au site impossible.

## 2-4) Fiches de constats

**N° 1 : Etat des stocks**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 04/10/2010, article 49
<b>Thème(s) :</b> Risques accidentels, accessibilité des documents
<b>Prescription contrôlée :</b>
Ces documents (état des stocks des produits combustibles) sont facilement accessibles et tenus en permanence à la disposition du préfet, des services d'incendie et de secours, de l'inspection des installations classées et des autorités sanitaires.
<b>Constats :</b>
L'inspection se présente à l'accueil de l'établissement de façon inopinée et demande à consulter l'état des stocks des combustibles. Le document est immédiatement présenté. Il est disponible au format papier sur le comptoir.

Il s'agit d'un tableau unique qui liste les produits par localisation. Le document reprend les mentions de danger de chaque produit, la quantité en kilos. Les produits sont identifiées par matières ou par famille (arôme, aérosol, malt, carton,...). La liste des déchets est également présente.

Le document est daté du 08/11/2024. Le document est ouvert sur l'ordinateur de l'accueil pour en présenter la dernière mise à jour (15/01/2025). Afin de vérifier la disponibilité du document en cas de sinistre, il est demandé au responsable maintenance/conditionnement/sécurité de faire un test. Le responsable utilise alors un ordinateur portable non raccordé, sur lequel il coupe le wifi de l'installation. Il fait alors un partage de réseau avec son téléphone portable et se connecte à excel Share Point avec ses codes de sécurité. Il accède ainsi à l'état des stocks de l'établissement. La version présentée est la même que celle présente sur l'ordinateur de l'accueil. L'exploitant a su mettre à disposition, rapidement et dans des situations différentes, l'état des stocks de la brasserie.

**Demande à formuler à l'exploitant à la suite du constat :**

La version de l'état des stocks disponible à l'accueil doit être la dernière version à jour pour être efficace en cas d'incident.

**Type de suites proposées :** Sans suite